

Appel à projets 2026 Anticor • Tënk

Quelle aide pour les lauréats ?

Avec **Anticor** et afin de soutenir la création documentaire, **Tënk** propose un appel à projets de documentaires d'auteur • rices.

Le film sélectionné par ce jury bénéficiera d'un préachat de droits de diffusion de Tënk et d'Anticor comprenant :

- Un apport en numéraire de 2 000€.
- Un apport en industrie déterminé en fonction de la durée et des besoins du film (à hauteur de 13 000€) :
 - jusqu'à 9 semaines de mise à disposition d'une salle de montage
 - jusqu'à 5 jours de mise à disposition d'une salle d'étalonnage
 - jusqu'à 12 jours de mise à disposition d'une salle de montage son

En cas de sélection, le détail de cet apport fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tënk et la production.

Ces salles de post-production se situent à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

Si votre projet n'est pas retenu lors de cette commission, n'hésitez pas à nous contacter pour louer et profiter de ces mêmes espaces, dont notre auditorium de mixage, à tarifs coopératifs et adaptés aux productions des films.

Quels sont les critères d'attribution ?

Pour être éligible le projet de film doit :

- être accompagné par une association de production ou une société de production.
- ET être une forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur et proposant une forme de représentation singulière.
- ET avoir une pertinence artistique au regard des thématiques de l'appel
- ET ne pas avoir reçu l'engagement d'une chaîne nationale.
- ET se trouver entre la fin de la phase de développement et le début de la postproduction.
- ET être terminé avant décembre 2028.

Sera retenu 1 projet de documentaire de création.

Le film est choisi par un jury constitué conjointement par Tënk et Anticor, comprenant deux à trois personnes désignées par chacun des partenaires. Ce jury devra être impaire.

Quels sont les engagements ?

La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel les partenaires TENK et Anticor.

Tënk s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre S-VOD et de l'incorporer dans son catalogue VOD de manière non exclusive.

La production cédera les droits suivants :

- a. Deux diffusions SVOD de 4 mois puis 12 mois, puis accès TVOD sur la plateforme Tënk, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ; ces diffusions seront rendues accessibles aux membres d'Anticor, via le dispositif suivant : accès exclusif d'un an à la plateforme et à la page dédiée à la collection Anticor.
- b. 10 projections non commerciales organisées par Tënk ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge du producteur.
- c. 30 projections non commerciales organisées par Anticor ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge du producteur.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Mon projet est-il éligible ?

Pour être admissibles, les projets doivent être réalisés dans un cadre professionnel, et donc être **accompagnés par une association de production ou une société de production sur le territoire français.**

L'état d'avancement du projet se trouver entre la phase d'écriture et le début de la post-production.

Les films doivent être terminés avant décembre 2028. Nous vous conseillons de postuler sur le prochain appel à projets si ce dernier dépasse cette deadline.

Chaque société de production ne peut déposer qu'un **seul projet par session.**

Nous ne sélectionnerons pas de projet ayant déjà reçu l'engagement d'une chaîne nationale. Une chaîne régionale n'est pas rédhibitoire. Cependant, s'il faut choisir entre deux projets, nous porterons une attention à sélectionner le projet qui en a le plus besoin.

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via [ce formulaire](#), en langue française.

Rassemblez tous les éléments demandés avant de déposer votre candidatures.

→ Ouverture des inscriptions : 1 octobre 2026

→ Clôture des inscriptions : 4 novembre 2026

→ Résultats : 16 décembre 2026

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le projet est retenu, vous recevrez un appel pour vous annoncer la bonne nouvelle.
- Si le projet n'est pas retenu, vous recevrez un mail avec les principaux retours de la commission.
- Tous les résultats seront publiés sur le [Off de Tënk](#).



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Quels sont les éléments à préparer mon déposer mon projet ?

1) LE PROJET

- Titre du film.
- Réalisateur•rices.
- Résumé court.
- Durée envisagée de l'œuvre.
- Période de tournage envisagée.

Si tournage terminé, merci de le mentionner également.

- Période de postproduction envisagée.
- Date de PAD envisagée.
- Coût total du projet.
- Lien de visionnage + code d'accès - *non obligatoire* (uniquement si le tournage a débuté : choix de rushes, teaser, ours, etc... Tout ce qui peut alimenter votre candidature)

2) SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

- Nom de la société de production / association de production.
- Personne référente de production
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Coproduction(s) envisagée(s) ou établie(s)
- Partenaires(s) financier(s) engagé(s) et Diffuseur(s) - Distributeur•rice(s) déjà engagé(s)

3) DOCUMENTS ANNEXES

À déposer sous forme de fichiers PDF :

- Le dossier artistique (résumé ; note d'intention ; note de production ; traitement ; éventuellement un séquenceur court). Afin d'assurer une bonne analyse des dossiers, nous vous encourageons à ne pas dépasser 35 pages de dossier artistique hors photos ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnel détaillés précisant les financements déjà acquis ;
- Lien pour tout autre élément audio ou filmé permettant une meilleure appréhension du projet ;
- Les CV du ou des auteur•rices et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Un contrat d'option ou de cession de droits liant le réalisateur•rice et la société de production déposant la demande.

Grille tarifaire de l'apport en industrie

Tous les apports sont sans technicien•ne.

- Mise à disposition d'une salle de montage : 210€ / jour
- Mise à disposition d'une salle d'étalonnage : 600€ / jour
- Mise à disposition d'une salle de montage son : 460€ / jour
- Accompagnement de la part de Tënk : 280 € / jour (1 jour/semaine d'accompagnement post-production effectuée à Lussas, dans une limite de 5 jours)



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti